

Feuille de priorités des auteurs et autrices belges francophones en relation avec les positions et les programmes du MR et des Engagés

Introduction :

La SACD et la SCAM ont développé en Belgique, depuis longtemps, une expertise approfondie et de nombreuses propositions sur plusieurs thématiques essentielles pour construire un programme de travail pour les 5 prochaines années qui réoriente les outils et les ressources sur les besoins des créateurs et créatrices, porteurs et porteuses, et entrepreneurs et entrepreneuses de projets artistiques et culturels afin d'irriguer l'amont de toutes les filières des Industries Culturelles et Créatives¹ et la diversité culturelle en réponse à la globalisation et à la numérisation croissante de ces secteurs. Cette expertise porte sur le cadre légal, économique, social, fiscal, professionnel et artistique.

Tirant profit de ces analyses et retours d'expérience de terrain, les Comités belges de la SCAM et de la SACD ont élaboré et diffusé l'été dernier un premier memorandum. Ils ont contribué à la rédaction et soutiennent de plus les mémorandums plus récents du Conseil Supérieur de la Culture, de l'ASAR et encore celui du PILEn qui actualisent plusieurs dossiers.

Après avoir étudié les programmes et écouté les prises de position des candidats et candidates du MR et des Engagés durant la campagne - et notamment durant le débat organisé le 4 juin 2024 à la MEDAA - ils soumettent aujourd'hui leur *feuille de priorités* aux responsables de la formation des nouvelles majorités en vue d'enrichir leurs projets et de les articuler au mieux avec les attentes et besoins de leurs 8000 membres.

Refinancement et réorganisation du secteur des Lettres et du Livre (3,4 millions de budget actuel) :

Comme discuté durant le débat parlementaire sur le décret « Lettres et Livre », ce secteur a été totalement négligé, surtout depuis sa séparation avec le département de la lecture publique (action territoriale désormais). Il ne bénéficie que de 3,4 millions d'euros de budget direct, 6 millions au total des matières « Lettres, Livre et Langues, y compris les nombreuses actions propres des services administratifs FWB ».

Les urgences sont

1. Assurer la révision rapide du décret : mettre à niveau selon des besoins du secteur et des objectifs de la nouvelle majorité les montants budgétaires quasiment inchangés depuis plus de 20 ans (notamment pour financer l'arrêté « Lettres et Livre » adopté en première lecture - pt 2) et révision rapide des critères d'attribution sur base des analyses du PILEn ;
2. Adoption de l'arrêté « Lettres et Livres », prévoyant le doublement des aides directes (plus revues depuis 2006), après révision rapide des critères sur base des analyses du PILEn ;
3. Plan de sauvetage urgent des derniers éditeurs de littérature abandonnés par le SGLL à construire avec le PILEn ;

¹ Pour bruxelles : https://hub.brussels/app/uploads/2023/05/BXL-CCIs-Update-Study-and-Addendum_SMIT_Feb-2023-1.pdf

4. Transparence et mise sous contrôle des dépenses propres de l'administration (plus de 30 % des sommes disponibles), transfert des activités professionnelles au secteur ;
5. Révision de la gouvernance du Contrat de filière (volet FWB) en vue d'une réelle collaboration avec les Régions et les pouvoirs locaux, en s'appuyant sur le PILEn comme centre d'expertise et de cluster ;
6. Groupe de travail et reformulation d'une politique relative aux revues littéraires et scientifiques ;
7. Etudier les mesures à prendre sur le *livre d'occasion* (TVA par exemple) et la régulation des plateformes de vente de ces livres en ligne (comme actualisation du décret prix du livre) afin de collaborer à ce sujet avec le fédéral ;
8. Encourager significativement les formations professionnelles pour développer les compétences, l'emploi et l'activité rémunérée.

Position/programme MR :

Position favorable à une nouvelle politique « Lettres et Livre » de M. Maroy pour le MR durant le débat sur le projet de décret « Lettres et Livre » au Parlement de la FWB début 2024.

Accord du Ministre-Président sur le projet d'arrêté mettant à niveau les aides directes au secteur (dernier gvt).

Le MR a souligné le 4 juin, l'urgence de la situation actuelle du secteur des Lettres et du Livre, avec des maisons d'édition en difficulté faute de financement adéquat.

Position/programme Les Engagés :

Position forte prise par M. Dispa pour les Engagés, avec plusieurs amendements déposés, durant le débat sur le projet de décret « Lettres et Livre » au Parlement de la FWB début 2024.

Les Engagés ont insisté le 4 juin sur la nécessité de continuer à défendre le prix unique du livre et d'obtenir un financement supplémentaire de 25 à 35 % pour soutenir la filière du livre. et ont souhaité notamment la simplification des résidences d'artistes et le renforcement des bourses en Belgique et à l'international.

RTBF : 350 millions de budget actuel (ou 440 millions de Ch aff)

Le récent contrat de gestion s'est focalisé sur des objectifs culturels et de partenariat. Mais il faut constater que dans de nombreuses situations, cette approche fortement sollicitée par la RTBF ne fonctionne déjà pas : les collaborations entre le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, les auteur·ices, les producteur·ices et les centres de décision internes de la RTBF se heurtent à de réelles divergences (la RTBF estimant détenir seule la compréhension des attentes des publics, l'expertise à la création des programmes).

Les diffusions ultra tardives et sur La Trois, ou pire sur Auvio uniquement, des productions belges francophones sont un gaspillage absurde de ressources publiques et privées, un gâchis culturel et d'audience.

Ces mesures sont d'autant plus importantes que Netflix vient d'annoncer ne plus envisager de verser sa contribution de plus de 1,7 millions d'euros au Centre du Cinéma, ce qui va déséquilibrer encore les relations RTBF/professionnel·les indépendant·es.

Les urgences sont

1. Organiser une évaluation immédiate et une mise à jour du contrat de gestion quant aux missions culturelles
2. Créer un organe paritaire associé au CA pour piloter cette nouvelle mise en œuvre du volet culturel du contrat de gestion
3. Mettre en place une Chambre de concertation spécifique à la RTBF. Il en existe une pour gérer les 3,4 millions du SGLL mais rien pour les 350 millions dévolus à la RTBF !
4. Garantir, dans l'usage des 350 millions de dotation, le respect d'une égalité dans les rémunérations entre hommes et femmes comme entre permanent-es et freelances (à activités égales)
5. Etablir avec les différent-es acteur-ices concerné-es un plan pour dynamiser la création sonore et radiophonique/le Podcast/le livre audio, y articuler une nouvelle ambition pour le Fonds d'Aide à la Création Radio (FACR) (voir le mémorandum de l'ASAR)

Position/programme MR :

Le 4 juin, le MR a pointé un souci dans la structure de la RTBF avec trop de managers et pas assez de créateurs et créatrices. Revoir la dotation justement pour donner plus à des maisons de création, des maisons de production, des gens qui produisent du contenu est primordial pour le parti. Il y a un rééquilibrage à faire pour un meilleur partage et une meilleure collaboration pour remettre la création au centre des priorités. Le MR s'est dit favorable à la création d'une fondation des arts, et également à un appel accru - en plus du financement public - à du financement privé. Soutenir ainsi la liberté de création aux auteurs et autrices, voilà la priorité du MR.

Position/programme Les Engagés :

Lors du débat du 4 juin, Les Engagés ont mis en avant la nécessité d'une réflexion sur l'utilisation des sommes allouées au service public de la RTBF, notamment en termes de financement de projets culturels et artistiques. La proposition, très originale, est de réserver une partie des moyens publics à l'usage des artistes, qui pourront alors négocier productions et cases de diffusion dans une relation plus équilibrée avec la RTBF. Les Engagés ont appelé ensuite à une ouverture du conseil d'administration aux artistes et à se poser la question d'une potentielle mise en place d'une commission mixte artistes/RTBF pour une meilleure concertation et transparence.

**

Outil de type « Fonds de la recherche artistique » / lien avec la recherche scientifique et technologique

La SACD et la SCAM rappellent leur proposition visant à établir un dispositif de type « Fonds de la recherche scientifique » dans le domaine des arts.

Ce projet rejoint les considérations du MR et celles des Engagés sur la nécessité de disposer d'un autre outil d'action, plus ciblé sur les créateurs et créatrices, que les allocations du travail des arts, relevant elles de la sécurité sociale avec d'autres objectifs.

Il s'agit ici de travailler sur *l'amont* créatif de toutes les filières des Industries Culturelles et Créatives, à la façon des soutiens existants pour la Recherche et Développement dans le domaine des sciences et des technologies. Les deux approches sont d'ailleurs compatibles, tant les Industries Culturelles et Créatives sont en pointe en matière d'essais, d'usages et de débats sur les nouvelles technologies. De telles collaborations, artistes/scientifiques, ont déjà été testées dans le cadre des projets de recherche scientifique, à l'UCL notamment (voir le sujet IA génératives ci-dessous).

La proposition est de créer au plus vite un outil de soutien à la recherche artistique avec différents partenaires publics et privés.

Position/programme MR :

Lors du débat du 4 juin, Le MR a indiqué vouloir améliorer le nouveau régime WITA, notamment sur les questions fiscales.

*Le MR s'est dit favorable, comme prévu dans son programme, à la création d'une **fondation des arts**, et également à un appel accru - en plus du financement public - à du financement privé dans le but de soutenir ainsi la liberté de création aux auteurs et autrices, une priorité du parti.*

Position/programme Les Engagés :

Les Engagés ont développé dans leur programme et présenté le 4 juin un dispositif qui serait accessible à tous-tes les artistes ayant produit dans les 5 dernières années, avec un revenu minimum équivalent au salaire minimum, et la possibilité d'obtenir une subvention via un guichet unique.

En parallèle, il s'agirait aussi d'évaluer et d'améliorer le régime WITA, en s'appuyant sur l'expertise du secteur.

**

Intégration de la réforme sociale et fiscale dans les politiques des entités fédérées / WITA

La réforme Working In The Arts vient d'être lancée par le fédéral (2023/2024). Les impacts sociaux et fiscaux sont extrêmement importants pour les auteurs, autrices, artistes-interprètes, techniciens et techniciennes des arts.

Pour la première fois depuis plus de 30 ans, un processus est lancé qui ouvre une protection sociale et un système fiscal stable aux « artistes ». Ce processus doit être préservé.

Il est urgent d'intégrer, *là où ce n'est pas encore le cas*, ces dimensions dans les politiques de la FWB, des Régions (ICC), ou encore des pouvoirs locaux, et de mettre au premier plan le fait que les artistes sont les premiers entrepreneurs de leurs projets et qu'à ce titre ils et elles travaillent et investissent et doivent répondre à leurs obligations sociales et fiscales.

Pour 100 euros de rémunération nette à l'auteur-ice, il faut ajouter environ 30 % de cotisations sociales et 20 % de précompte, généralement décomptés par les BSA.

Par ailleurs, il conviendra de prendre en compte aussi l'évaluation de WITA prévue par la loi ainsi que les constats issus de la veille permanente que mènent les fédérations professionnelles reconnues, dont la SACD et la SCAM.

La proposition est d'effectuer aux différents niveaux de pouvoir, et pour ce qui concerne les artistes, une analyse transversale complète des impacts de la nouvelle législation sociale et fiscale et des mesures à prendre pour s'y adapter. Et d'organiser une conférence interprofessionnelle à ce sujet pour construire une évaluation permettant d'identifier et de négocier les améliorations souhaitables.

Position/programme MR :

*Le 4 juin, Le **MR** a rappelé sa proposition d'un revenu de base artistique, comparable au système irlandais, avec une allocation universelle pour les artistes (1300 euros par mois), ainsi qu'une simplification du statut et des démarches administratives.*

Position/programme Les Engagés :

*Le 4 juin, les **Engagés** ont mis en priorité la création d'un statut européen d'artiste pour permettre aux artistes de travailler au niveau européen. Ce statut serait accessible à tous-tes les artistes ayant produit dans les 5 dernières années, avec un revenu minimum équivalent au salaire minimum, et la possibilité d'obtenir une subvention via un guichet unique. Les Engagés soulignent que ce statut ne serait pas assimilé aux règles du chômage.*

**

Et l'IA ?

Le nouveau statut d'artiste, aussitôt apparu a été percuté par les premiers effets de l'IA générative. La rapidité de déploiement de ces services commerciaux, les sommes investies pour capturer ces marchés par les majors de la Technologie, imposent une réaction d'ampleur immédiate.

Les urgences sont

1. Le rétablissement du cadre légal du droit d'auteur
2. L'élaboration et le financement de dispositifs d'adaptation (formations, accords sectoriels, collaborations nouvelles entre scientifiques et artistes)
3. La lutte contre la concurrence déloyale envers le travail humain par divers moyens déjà expérimentés ou identifiés (transparence obligatoire, TVA, subsides, ...)
4. Fonds d'expérimentation (avec recherche artistique et scientifique)
5. Soutien aux accords collectifs de droits d'auteur et de travail en cette matière.

Position/programme MR :

*Le **MR** met en avant les opportunités d'emploi et de nouveaux métiers offerts par l'IA, tout en insistant sur la protection des droits d'auteur et la nécessité d'une législation européenne pour encadrer cette révolution technologique. Le MR veut construire une vaste stratégie numérique. Pour le **MR**, les partis politiques belges peuvent se mobiliser pour trouver un équilibre entre innovation technologique et préservation de la créativité humaine, afin de construire un avenir harmonieux et éthique dans l'ère de l'IA.*

Position/programme Les Engagés :

Les Engagés soulignent l'importance d'une utilisation éthique et transparente de l'IA, plaidant pour une régulation au niveau européen et une rémunération juste pour les créateur-ices et artistes.

Les Engagés ont développé un projet de Comité d'éthique présenté durant la campagne.

**

Diffusion des créations (transversales)/ Maillage / Arts vivants

La diffusion des créations belges francophones en arts vivants, en salle comme à la RTBF, est simplement totalement insuffisante. Le Conseil Supérieur de la Culture a remis un avis en ce sens appelant à une révision profonde de la politique menée en la matière. Il convient notamment de ranimer le réseau des Centres Culturels dans leurs fonctions de démocratisation artistique.

D'une façon générale, les auteurs et autrices font face dans ce secteur des arts vivants notamment à un travail *invisibilisé* car les budgets et les bourses actuelles sous-estiment fréquemment le temps nécessaire à la création, notamment dans les formes nouvelles de travail fondées sur la collaboration entre artistes et l'écriture de plateau.

Ces budgets et bourses doivent être mises en conformité aux réalités des activités prestées.

La proposition est de revoir transversalement la réalité de la diffusion des créations belges francophones soutenues ou produites de façon indépendante, selon la demande du Conseil Supérieur de la Culture, et de veiller prioritairement à un meilleur maillage entre niveaux de pouvoir, administrations, institutions et opérateurs culturels dans le but de permettre à plus de publics d'accéder à ces créations (revaloriser la démocratisation artistique). La question des réseaux des Centres Culturels et des bibliothèques publiques et d'école est centrale à ce sujet.

Position/programme MR :

Dans son programme, le MR entend favoriser l'emploi artistique et la rémunération des créateur-ices artistiques (auteur-ices, etc.), notamment par l'inscription d'obligations en la matière dans les contrats- programmes².

le MR souhaite aussi créer un Fonds pour l'emploi pérenne dans le secteur du spectacle vivant.

Position/programme Les Engagés :

Pour les Engagés, la diffusion de la création artistique a particulièrement souffert de ces dernières années de pandémie. Il est aujourd'hui nécessaire d'investir dans des mécanismes visant à encourager le développement et le rayonnement des productions de nos artistes.

² Ce qui n'est plus le cas dans les plus récents contrats

Diversité culturelle / international

Pour les auteurs et les autrices, l'action internationale développée durant la législature qui s'achève doit être encore davantage optimisée, prolongée et amplifiée, en raison des opportunités de rayonnement, d'attrait local et régional, d'exportation, d'emploi et de revenus que cela représente. Ce travail à l'international est d'une importance majeure pour les créateurs et créatrices qui sont les premièr-es à nouer les contacts via les projets.

1. **Politique transversale visant à améliorer la diffusion (voir ci-dessus)**
2. Suivi et mise à jour de la Convention UNESCO (2005) qui va fêter ses 20 ans. Nouvelle Déclaration depuis la Wallonie (Namur ?) avec l'appui d'une coalition renouvelée des fédérations professionnelles reconnues.
3. Partenariats et accords de filière avec les Régions d'Europe sur le modèle des premiers accords avec les Régions françaises

Position/programme MR :

Le MR veut soutenir la diffusion internationale des créations artistiques afin d'augmenter les produits de l'exportation et de favoriser le rayonnement de la Fédération Wallonie- Bruxelles. Il importe de rationaliser les différentes agences publiques à l'œuvre dans le domaine de l'exportation et de leur donner les moyens d'une politique de diffusion ambitieuse.

Position/programme Les Engagés :

Pour les Engagés, le soutien à l'export culturel devra être renforcé et le travail de WBI dans le secteur culturel valorisé et mieux soutenu.